



Mars - avril 2004

n° 71

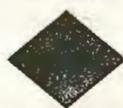
Le mot du maire....



Le Conseil Municipal a voté le budget communal 2004. Face aux chiffres annoncés pour l'extension de l'école et la place du Belvédère et à ceux connus comme la chaufferie, l'assainissement des Serpaizières, le renforcement de l'électrification rurale de Boussole, il est clair que la prudence en matière d'investissement de ce début de mandat, ne suffit pas pour éviter le recours aux emprunts. Toutefois, le Conseil a choisi de limiter l'endettement de la commune, en ne donnant pas suite (dans l'immédiat) à la tranche conditionnelle d'assainissement de la Devillière et du Cloutrier et en revendant les murs de l'actuelle boulangerie. Vous trouverez dans ce bulletin une synthèse des principaux chiffres à retenir.

Le mois de mai, a vu la fin des chantiers de la concession nouvelle de gaz 2^{ème} tranche, verra l'achèvement de l'assainissement des Serpaizières mais aussi le démarrage des travaux de renforcement électrique chemin de Boussole, maintenant qu'un terrain a été trouvé pour l'implantation d'un transformateur. Des études sont également lancées pour répondre à l'attente des riverains en matière de sécurité routière en particulier à proximité du stade et du carrefour de Boiron, route des Martinières.

Enfin, après la cérémonie du 08 mai, je vous donne rendez-vous le dimanche 06 juin pour la Fête des Mères sous le préau de l'école où toutes les mamans seront accueillies par l'Association Familiale, les enseignants, les parents d'élèves, les enfants et bien sûr les élus.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2004

L'an deux mille quatre, le vingt six mars, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2004

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, NAVARRO, CAMUZET, CASTRO, MIELCZAREK,
Mmes : BOREL, CARRET, GODET, MOREL, ODRAT, SYLVAIN, TERRIER.

EXCUSEES : R. PRAS donne pouvoir à MT. CARRET
E. AURIC donne pouvoir à G. NAVARRO

ABSENT : G. DI RUZZA

SECRETAIRE : A. GODET

Approbation compte-rendu Conseil Municipal du 27 février 2004:

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

◆ **Délibérations :**

N°9 : Compte Administratif Assainissement 2003 :

Lecture est faite du compte administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie :

- Résultats exercice 2003 :
 - . section d'exploitation : 16 760.14 €
 - . section d'investissement : - 12 149.57 €
- Résultats de clôture, exercice 2003 :
 - . section d'exploitation : 51 920.94 €
 - . section d'investissement : - 34 877.93 €

Ce qui donne un excédent réel d'exploitation 17 043.01€.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°10 : Affectation du résultat : budget Assainissement :

Afin de combler le besoin de financement du budget assainissement, il est proposé de prélever la somme 34877.93 € de la section d'exploitation et de l'affecter à la section investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°11 : Compte administratif CCAS 2003 :

Lecture est faite du Compte Administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie :

- Résultat de section de fonctionnement, déficit : - 3793.45 €
- Résultat de clôture de la section de fonctionnement, déficit : - 595.90 €

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°12 : Affectation du résultat : budget CCAS :

Afin de combler le besoin de financement du budget CCAS, il est proposé de prélever la somme de 595.90 € du budget communal pour l'affecter au budget CCAS en section de fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°13 : Compte Administratif COMMUNAL 2003 :

Lecture est faite du Compte Administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie :

- Résultat de l'exercice 2003 :
 - . section de fonctionnement, excédent : 302 532.21 €
 - . section d'investissement, déficit : - 54 899.55 €
- Résultat de clôture 2003 :
 - . section de fonctionnement, excédent : 782 875.32 €
 - . section d'investissement, déficit : - 180 190.06 €

Ce qui donne un excédent réel de fonctionnement de 602 685.26 €

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°14 : Affectation du résultat : Budget Communal

Afin de combler le besoin de financement du budget communal, il est proposé de prélever la somme de 180190.06 € de la section de fonctionnement et de l'affecter à la section d'investissement du budget primitif 2004.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable par à l'unanimité.

N°15 : Taux d'imposition 2004 :

Pour information, Monsieur le Maire rappelle les taux actuellement en vigueur sur la commune :

- Taxe d'Habitation : 11.22 %
- Taxe Foncière (bâti) : 14.26 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 56.10 %

Il est rappelé que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères va subir une forte augmentation aussi afin de ne pas pénaliser un peu plus les chuzellois, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux en vigueur.

N°16 : Subventions aux associations pour l'année 2004 :

Monsieur le Maire propose de délibérer sur les propositions de subventions attribuées aux associations pour l'année 2004.

Lecture est faite des différentes propositions émises par la commission en charge de ce dossier.

| Associations | Subventions 2004 |
|---|-------------------------|
| Centre Mille Loisirs | 1908 |
| Ecole de Musique | 1500 |
| Chorale | 300 |
| Harmonie | 500 |
| Football Club de la Sévenne | 650 |
| Football Club de la Sévenne (transport pour stage) | 150 |
| Association Familiale | 200 |
| Club des Anciens | 150 |
| Gymnastique volontaire | 150 |
| Odysée des Jeunes | 200 |
| Rugby Club de la Sévenne | 400 |
| Rugby Club de la Sévenne (transport) | 230 |
| ACCA | 150 |
| Ass. Pêcheurs Gère Rhône | 100 |
| Comité des Fêtes | 2700 |
| Ass. Rég. volontaire du sang | 100 + 150 |
| Raptag | 200 |
| ADMR | 1950 |
| AFIPAEIM | 200 |
| Association des Maires | 20 |
| Prévention routière | 60 |
| Chambre Métiers Vienne | 368. |
| Chambre Métiers Rhône | 475 |
| Bibliothèque pédagogique | 70 |
| Comité Probation | 50 |
| Délégation Education Nationale | 50 |
| Service de promotion de la santé en faveur des élèves | 86 |

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 14 voix POUR et 2 abstentions.

N°17 : Demande de subvention pour la restauration de la fresque de la chapelle St Maxime :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de la fresque de la chapelle St Maxime qui se dégrade de plus en plus. Afin de conserver au mieux notre patrimoine et avant une détérioration trop importante, il propose au Conseil Municipal de procéder à sa restauration.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité et donne tout pouvoir au Maire pour solliciter des aides, et pour signature de document, de pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

N°18 : Assainissement : collecteur intercommunal Luzinay, Vilette-de-Vienne via Chuzelles :

- Considérant que les communes de Vilette-de-Vienne et Luzinay avaient été sollicitées lors de la création du Syndicat SYSTEPUR et qu'elles avaient répondu négativement,

- Considérant que les stations d'épuration de ces deux communes sont obsolètes et font courir un risque de pollution à la Sévenne qui passe à Chuzelles,

- Considérant que les chuzellois ont déjà payé une canalisation avec leurs propres impôts pour rejoindre le réseau de Vienne,

- Considérant la volonté de témoigner d'une solidarité avec les communes de la Sévenne.

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal de demander à ce que le Syndicat Hydraulique des Quatre Vallées auquel la commune adhère depuis sa création, d'être la structure porteuse de ce projet d'assainissement c'est à dire la réalisation du réseau de transit vers le SYSTEPUR à Reventin-Vaugris.

Le Syndicat Intercommunal d'aménagement Hydraulique des Quatre Vallées aura la charge d'élaborer et de mettre en application un budget annexe M49 relatif à cette opération.

En contrepartie, la commune de Chuzelles ne s'engage pas à participer aux frais tant qu'elle n'a pas connaissance des clés de répartition, des critères retenus, et des principes de financement (redevance, taxe, ...).

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

N°19 : Attribution de compensation après définition de l'intérêt communautaire « Voirie » :

Après avoir étudié attentivement le rapport de la commission d'évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.), le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les attributions de la compensation par la CAPV à la commune pour les années à venir à savoir :

- 2004 : 52 166 €
- 2005 : 61 504 €
- 2006 : 70 842 €
- 2007 : 80 179 €
- 2008 : 89 517 €

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

N°20 : Achat de terrain aux Serpaizières à la SAFER :

En 1999, la commune avait donné pouvoir au Syndicat des Quatre Vallées pour faire le nécessaire afin de garder le caractère naturel de la zone humide des Serpaizières.

Une convention avait été signée dans ce sens entre le Syndicat des 4 Vallées et la SAFER.
 Cette dernière a pu alors préempter les terrains situés dans cette zone comme la loi l'autorise. A ce jour, il y a lieu d'effectuer la rétrocession des parcelles acquises.

Le Conseil Général considère la surface trop petite pour un projet d'envergure départementale.
 Si on envisage une éventuelle dissolution du Syndicat des 4 Vallées qui est dans le domaine du possible, l'évidence retient que seule la commune peut se porter acquéreur pour conserver une maîtrise foncière.

La surface du terrain en question est de 64 a 49 ca et le coût toutes charges comprises sera d'environ 1700 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité et donne tout pouvoir au Maire pour solliciter des aides, et pour signature de document, de pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

N°21 : Budget Primitif CCAS 2004 :

Présentation est faite des différents chiffres :

- Section de fonctionnement :
 - . dépenses : 9 720 €
 - . recettes : 9 720 €

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses et ne comprend pas de section d'investissement.

Après diverses explications, ce budget est adopté à l'unanimité.

N°22 : Budget Primitif ASSAINISSEMENT 2004 :

Présentation est faite des différentes prévisions pour l'année 2004.

Un débat s'engage sur la réalisation ou non des antennes d'eaux usées du Cloûtier et de la Devillière.

Après discussion, il est décidé de ne pas réaliser les antennes dans ces deux quartiers dans l'immédiat.

- Section d'exploitation :
 - . dépenses : 144 528 €
 - . recettes : 144 528 €

- Section d'investissement :
 - . dépenses : 235 326 €
 - . recettes : 235 326 €

Après diverses explications, ce budget est adopté par 15 voix POUR et 1 abstention

N°23 : Budget Primitif COMMUNAL 2004 :

Présentation est faite des différentes prévisions pour l'année 2004 :

- Section de fonctionnement :
 - . dépenses : 1 529 458 €
 - . recettes : 1 529 458 €

- Section d'investissement :
 - . dépenses : 1 989 301 €
 - . recettes : 1 989 301 €

Après diverses explications notamment sur les enveloppes budgétaires, ce budget est adopté par 15 voix POUR et 1 abstention.

La délibération suivante proposée au Conseil Municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal prend acte et accepte de délibérer.

N°24 : Avenant N°1 Assainissement, transit Serpaize, Vilette-de-Vienne, Chuzelles,

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un avenant doit être signé pour la procédure de règlement des travaux d'assainissement des Serpaizières.

Il est donc proposé que chaque commune soit reconnue débiteur direct à l'entreprise en fonction des travaux prévus au marché et réalisés pour leur compte respectif.

Les communes de Serpaize, Vilette-de-Vienne et Chuzelles peuvent à ce titre mandater directement le prestataire en application de cet avenant.

La clé de répartition de la participation de chaque commune reste celle prévue à la constitution du groupement de commande.

Dans ces conditions, l'engagement financier de l'entreprise est ventilé comme suit (sommes € TTC) :

| | Total marché | Serpaize | Vilette- de- Vienne | Chuzelles |
|---------------------------------|-----------------|-----------|---------------------------|-----------|
| Tranche ferme | 552 972.27 | 444406.07 | 11314.90 | 97251.30 |
| Tranche conditionnelle 1 | 267 444.73 | 0.00 | 72 396.27 | 195148.46 |
| Tranche conditionnelle 2 | 229 978.84 | 229978.84 | 0.00 | 0.00 |
| Total | 1050395.84 | 674384.91 | 83 711.17 | 292299.76 |

Cependant les chiffres de ce tableau ne sont plus valables en partie pour la commune de Chuzelles.

En effet, cette dernière, lors du vote de son budget primitif a décidé d'annuler les travaux relatifs à la tranche conditionnelle 1.

A chaque décompte qui reste global, l'entreprise affecte un coefficient d'avancement par commune permettant d'établir autant de certificats de paiement que de communes concernées.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

Contrat de territorialisation :

Ce dossier est ajourné dans l'attente d'un projet de délibération plus précis du Conseil Général.

N°25 : Désignation d'un délégué suppléant à PARFER :

Monsieur le Maire propose de désigner un délégué suppléant pour cette association.
En effet, cette année devant être décisive, la représentation de la commune et de la Vallée de la Sévenne se doit d'être totale.

Monsieur G. BOURGUIGNON est désigné délégué suppléant à l'association PARFER à l'unanimité.

N°26 : Transformation du poste d'agent d'entretien qualifié en agent d'entretien

Un agent d'entretien a été recruté en remplacement d'un agent d'entretien qualifié à la retraite depuis le 1^{er} octobre 2003.

Il y a donc lieu de transformer ce poste d'agent d'entretien qualifié en poste d'agent d'entretien à compter du 1^{er} avril 2004.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la transformation d'un poste d'agent d'entretien qualifié en poste d'agent d'entretien à compter du 1^{er} avril 2004.

La délibération suivante proposée au Conseil Municipal est non inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal prend acte et accepte de délibérer.

N°27 : Délégués de la commune au syndicat SYSTEPUR :

Pour une bonne représentation de la commune à ce syndicat, Monsieur le Maire propose de nommer de nouveaux délégués.

Après délibération et à l'unanimité, sont désignés :

- A. CASTRO : titulaire
- G. NAVARRO : suppléant

◇ **DIVERS :**

Problème de sécurité routière :

Monsieur le Maire donne lecture des deux pétitions qui sont parvenues en Mairie.

Une émane des riverains de la route du stade, l'autre des usagers de la route des Martinières au croisement avec Boiron.

La commission « voirie » se rendra sur place pour examiner les problèmes.

Une réunion est déjà programmée le 1^{er} avril à 18h30 avec les riverains de la route du stade et de la carrière.

Demande emplacement pour vente « pizza » :

Un particulier a fait parvenir un courrier pour demander une autorisation pour vendre des « pizzas » sur la place du village.

CHUZELLES informations mars - avril 2004

Réponse lui sera faite avec demande d'acquiescement du droit de place prévu par délibération.

Assainissement les Serpaizières :

Des riverains s'interrogent sur des antennes d'assainissement qu'on peut interpréter comme des branchements de grande longueur en servitude sur des propriétés privées.

Le projet établi par la DDAF respecte une réglementation applicable sur la commune à savoir la mise en place d'un tabouret de branchement à la limite de propriété.

Le parcellaire cadastral détermine ces limites de façon indiscutable. Il n'y a donc pas de passe-droit dans les projets en cours sur la commune.

Les droits d'assainissement seront appliqués à chaque logement concerné dès la mise en service du réseau qui s'effectuera après la réception des travaux.

Chaque raccordé aura deux ans pour terminer le branchement sur sa propriété privée.

SYVROM :

Suite aux difficultés rencontrées par le contrôle et l'admission des déchets au centre d'enfouissement technique de St Alban les Vignes, il est décidé qu'à compter du 1^{er} avril 2004, les personnes se présentant à l'entrée du CET devront être munies d'un bon portant le numéro du producteur. Ce bon devra être daté, tamponné et signé par le producteur.

En cas de non-respect de ces consignes, le déversement en décharge ne sera pas accepté.

Prochaines réunions :

- 31 mars à 19h00 : commission « urbanisme »
- 01 avril à 18h30 : réunion avec les riverains du stade
- 02 avril à 19h00 : commission « adjoints »
- 06 avril à 09h00 : réunion avec Me Mathian en Mairie
- 08 avril à 10h00 : groupe de travail Syndicat des Eaux
- 08 avril à 18h30 : commission « voirie »
- 20 avril à 18h00 : bureau communautaire CAPV
- 23 avril à 20h00 : Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire

G. BOURGUIGNON



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2004

L'an deux mille quatre, le seize avril, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2004

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, NAVARRO, CASTRO, MIELCZAREK, BROUZES.
Mmes : BOREL, CARRET, AURIC, MOREL, ODRAT, PRAS, SYLVAIN, TERRIER, GODET.

EXCUSE : P. ALLARD donne pouvoir à G. NAVARRO

ABSENT : G. DI RUZZA

SECRETAIRE : M. MOREL

D. CAMUZET arrive à la séance à 21h30.

Approbation compte-rendu Conseil Municipal du 26 mars 2004 :

Le compte rendu est approuvé par
- 14 voix POUR et 1 abstention

◇ Délibérations :

N°28 Assainissement : collecteur intercommunal Luzinay, Vilette-de-Vienne via Chuzelles : CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE CELLE DU 26 MARS 2004 N°18

Considérant que les communes de Vilette-de-Vienne et Luzinay avaient été sollicitées lors de la création du Syndicat SYSTEPUR et qu'elles avaient répondu négativement,

- Considérant que les stations d'épuration de ces deux communes sont obsolètes et font courir un risque de pollution à la Sévenne qui passe à Chuzelles,

- Considérant que les chuzellois ont déjà payé une canalisation avec leurs propres impôts pour rejoindre le réseau de Vienne.

- Considérant la volonté de témoigner d'une solidarité avec les communes de la Sévenne.

DELIBERATION

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal de demander à ce que le Syndicat Hydraulique des Quatre Vallées auquel la commune adhère depuis sa création, d'être la structure porteuse de ce projet d'assainissement c'est à dire la réalisation du réseau de transit vers le SYSTEPUR à Reventin-Vaugris.

Le Syndicat Intercommunal d'aménagement Hydraulique des Quatre Vallées aura la charge d'élaborer et de mettre en application un budget annexe M49 relatif à cette opération.

En contrepartie, la commune de Chuzelles s'engage à participer aux frais d'études au prorata du nombre de foyers raccordés sous réserve que le syndicat soit juridiquement compétent en matière d'assainissement La Mairie de Chuzelles va demander aux communes de Vilette-de-Vienne et Luzinay de fournir un décompte précis des foyers raccordés.

Le Conseil Municipal approuve cette délibération par 13 voix POUR et 2 abstentions.

Extension du contrat assurance responsabilité civile au sujet « distribution des eaux » :

Cette délibération est ajournée en raison d'un manque d'éléments, elle sera étudiée lors d'une prochaine séance.

N°29 : Indemnités aux conseillers municipaux :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°10 du 28 février 2003 décidant de l'attribution des indemnités de fonction aux conseillers municipaux à compter du 1^{er} avril 2003.

Dans cette délibération un tableau précisait le nom et prénom des conseillers municipaux, le taux attribué par référence à l'indice 1015 et l'indemnité trimestrielle attribuée. Il convient de modifier ce tableau en supprimant la colonne « Indemnité Trimestrielle ».

En effet, ne doit apparaître que le taux attribué par référence à l'indice 1015 puisque les indemnités augmentent en même temps que le point d'indice.

Etant donné l'augmentation du 1^{er} janvier 2004 la colonne « Indemnité Trimestrielle » telle que définie dans la délibération du 28 février 2003 est erronée.

Le conseil municipal décide de modifier le tableau établi dans la délibération n°10 du 28 février 2003 en supprimant la colonne « Indemnité Trimestrielle ». Il convient de ne retenir que la colonne « Taux » par référence à l'indice 1015.

Les indemnités sont les suivantes:

- conseiller délégué : 1.4% de l'indice 1015
- conseillers municipaux : 0.7% de l'indice 1015

En ce qui concerne les indemnités du maire et des adjoints, les taux sont maintenus :

- pour le maire à 20,62% de l'indice 1015,
- pour les adjoints à 5,36% de l'indice 1015.

Le conseil municipal précise que les indemnités de fonction des élus suivront les augmentations de l'indice 1015.

Cette délibération est approuvée par 13 voix POUR et 2 abstentions.

N°30 : Consultation d'organismes agréés pour contrôler les réseaux d'assainissement :

Suite au zonage d'assainissement et au vu du rapport de la société Epteau, il y a lieu de faire intervenir des entreprises agréées pour procéder à des contrôles. Monsieur le Maire précise qu'il existe plusieurs solutions pour procéder aux contrôles des réseaux d'assainissement :

- inspection canalisée par caméra
- essais d'étanchéité
- essais à la fumée
- essais par colorant

Ces contrôles ont pour but de déceler des anomalies de divers ordres, celles-ci pouvant avoir des incidences très importantes pour le réseau.

Il est donc proposé de lancer une consultation auprès de plusieurs organismes agréés pour effectuer ces contrôles.

Une campagne d'information sera adressée aux chuzellois afin de leur demander de faire un contrôle préalablement à celui de l'organisme agréé.

Les membres présents émettent un avis favorable par 13 voix POUR et 2 abstentions et donnent tout pouvoir au Maire pour lancer cette consultation, pour la signature de tout document, toute pièce administrative et comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire.

◆ DIVERS :

Assainissement les Serpaizières :

Une antenne de raccordement de deux propriétés comprenant un petit collectif (5 logements) pose un problème.

Une rencontre a eu lieu entre la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt), les propriétaires et la commune pour expliquer les options de la construction et de la disposition de cette antenne avec branchements.

Des contacts sont en cours pour examiner les conséquences juridiques et financières (proposition de participation des propriétaires) du règlement de ce dossier.

21h30 : D. CAMUZET arrive et prend part à la séance.

Réunion habitants du hameau des Pins :

La commune de Communay a fait parvenir en Mairie le compte-rendu de la réunion du 04 février avec ses riverains de ce hameau pour répertorier les différents problèmes qu'ils rencontrent dans le secteur.

Suite aux demandes et aux solutions qui pourraient être apportées, les riverains ont proposé une réunion commune entre Chuzelles et Communay.

Cette réunion serait prévue courant mai 2004. La commune de Chuzelles sera représentée par plusieurs élus.

Commission « voirie » :

◆ Pétition des riverains du stade :

Une rencontre a eu lieu en présence des différentes parties : riverains, entreprises, élus, des représentants des services techniques de la CAPV.

Après une écoute attentive du constat à ce jour, des solutions sont envisageables, une nouvelle rencontre aura lieu après le 15 août pour faire le point.

La commune de Chuzelles avait anticipé en demandant à la CAPV de retenir ce secteur dans son programme « voirie » 2004.

◆ Lecture est faite d'un courrier co-signé par 4 foyers des Martinières afin d'attirer l'attention de la commune sur la dangerosité du carrefour des Martinières et Boiron, des études sont lancées pour rendre ce lieu plus sécurisant en tenant compte de l'importance des talus à cet endroit (RD.123 - VC.1).

◆ La commune a adressé un courrier à la DDE pour demander la mise en place de 2 panneaux pour matérialiser l'arrêt de bus des Rives de la Sévenne, à ce jour aucune réponse n'est parvenue en Mairie.

Réunion avec les représentants du Centre Mille Loïsirs :

Divers points ont été évoqués (clôture, remise en état serrure portail d'entrée, entretien des locaux, mise aux normes installations électriques, pergolas, convention de mise à disposition des locaux, subventions, ...).

Certains de ces points sont déjà réglés, d'autres sont en cours d'examen aussi bien sur l'aspect financier que sur la vie organisée autour des bâtiments publics.

Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord de Vienne :

Monsieur le Maire informe les membres présents d'un souci au niveau d'une conduite d'eau qui passe du domaine privé au domaine public sur la RD.75. Une réunion devrait intervenir prochainement avec des représentants du Conseil Général pour tenter de trouver une issue suite au projet d'aménagement de ce dernier.

Cérémonies du 08 mai :

Elles auront lieu à :

- 10h30 à Seyssuel
- 11h30 à Chuzelles suivi du verre de l'amitié.

Emploi des jeunes pour l'été :

Quelques candidatures sont parvenues en Mairie, une réunion de sélection aura lieu dans les prochains jours.

Nom des rues :

La date limite pour émettre des propositions est passée. Une réunion pour clore ce dossier aura lieu le 28 avril, l'association Chuzelles, Histoire et Patrimoine y sera associée.

Epaves de véhicules :

Monsieur le Maire et la Policière Municipale ont assisté à une réunion pour connaître les procédures relatives à l'enlèvement des épaves de véhicules suite à la décentralisation.

Les textes confirment la responsabilité du Maire, donc de son pouvoir de police, dans les procédures d'enlèvement d'épaves, de déchets... sur le domaine public et le domaine privé.

Trois procédures sont mises en place :

- procédure à l'amiable
- procédure en cas de refus de cession du véhicule
- procédure en cas de non connaissance du propriétaire.

Course cycliste :

Monsieur le Maire fait état du souci qu'il a rencontré face au passage d'une course cycliste dans la commune le 17 avril.

Aucune information n'était parvenue en Mairie si ce n'est un balisage.

Monsieur le Maire regrette le manque d'information face aux risques et responsabilités que ce type de course engendre.

Journée environnement CAPV :

Cette journée aura lieu le 05 juin à Seyssuel

Service Urbain Vienne :

L'an dernier la CAPV avait mis en place des navettes de bus gratuites, entre le parking d'Intermarché de Malissol et le Théâtre Antique, cette opération ayant remporté un franc succès elle sera renouvelée cette année.

Pendant le festival de Jazz à Vienne soit du 30 juin au 13 juillet inclus des navettes de bus gratuites seront instaurées toutes les 10 minutes. Les navettes fonctionneront de 18h30 à 20h30 pour l'aller et durant 1h00 après la fin du spectacle.

Projet d'agglomération :

Le représentant de la commune à la commission « Développement économique » de la CAPV interroge le Conseil Municipal sur la position de la commune vis à vis des futurs projets et orientations qui seront discutés lors de la prochaine séance de cette commission.

Remerciements :

Monsieur le Maire au nom du Conseil Municipal adresse ses remerciements à une administrée qui a fait don au CCAS d'un fauteuil roulant pouvant être utile à des chuzellois qui se trouveraient dans une situation physique difficile.

Vente des murs de la boulangerie :

Un rendez-vous est pris pour le 19 avril chez le notaire pour la signature du compromis de vente.

Electrification rurale :

L'électrification relative au poste Boussole et Murier est toujours en suspens en raison d'un problème de signature de convention avec un riverain.

Une autorisation de permis de construire dans ce secteur ne peut être signée tant que le problème n'est pas réglé.

Diverses possibilités sont envisagées pour trouver une solution.

Ponceau sur la Sévenne :

Des riverains ont interpellé la commune concernant l'état du gué en aval du moulin de Leveau.

Les élus ont constaté effectivement une dégradation. Toutefois, le chemin ne semble pas appartenir à la commune, les propriétaires seront interrogés pour de plus amples éclaircissements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0H30.

Le Maire

G.BOURGUIGNON



INFORMATIONS COMMUNALES

C.C.A.S Centre Communal d'Action Sociale

Don du sang

La prochaine collecte de sang organisée par l'EFS (Etablissement Français du Sang) aura lieu au Mille Club de Chuzelles le:

**Lundi 14 juin 2004
de 16h00 à 19h00**

Merci de venir munis d'une pièce d'identité ou de votre carte de donneur.

**Nous vous attendons
nombreux.**

ASSOCIATION RAPHAËL POUR LES DONNS D'ORGANES

A l'occasion de la journée nationale des dons d'organes, l'Association Raphaël organise une soirée conférence-débat



**le mardi 22 juin 2004
à 20h00 à la salle des fêtes de
St Romain en Gal.**

Pour répondre à vos interrogations, nous vous proposons de rencontrer un médecin et une coordonnatrice du service des greffes de l'hôpital Edouard Herriot.

Association Raphaël pour les Dons d'organes / 47 rue de Vaunoy / 69560 St Romain en Gal / tel:04 74 31 97 54
site:<http://asso.raphael.free.fr>

Secours populaire français

Accueillez un enfant pour les vacances.....

.....C'est un temps de bonheur qui comptera dans sa vie

En France, un enfant sur trois ne part pas en vacances.

Pour lutter contre cette injustice, le Secours populaire français organise chaque année la départ de milliers d'enfants en famille de vacances.

Ce dispositif de solidarité, créé dans les années 60, permet aux enfants issus des milieux défavorisés de partir en vacances dans une famille de cœur, de s'épanouir, de découvrir une autre réalité, une autre culture.

Mais pour que ces jeunes vivent enfin de vraies vacances, il faut que quelqu'un les y invitent.

Alors pourquoi pas vous ?

Pour participer à cet accueil, contacter le :

Secours populaire français
Fédération de l'Isère
8, rue des peupliers
38100 GRENOBLE
Tel: 04 76 23 64 30



Et même si vous ne pouvez pas accueillir d'enfants cet été, soyez solidaire en envoyant un don. Merci !

Environnement

Risque d'incendies—Feux de forêts.

L'été approche, et avec lui certains désagréments.

C'est pourquoi il nous paraît important de vous rappeler quelques règles élémentaires de sécurité et de bon sens, afin de prévenir les risques d'incendie.

Dans la nature:

- Ne fumez pas.
- N'abandonnez pas vos bouteilles en verre, détritiques divers...
- Soyez attentif à tous dépôts sauvages, même petits et signalez le rapidement à la mairie, car ceux-ci sont propices à la naissance de feux de forêts.

Ambroisie.

Nous rappelons aux propriétaires de terrains, de faire le nécessaire pour éliminer l'ambroisie, afin de limiter les risques d'allergies qu'elle occasionne.

Respect des autres.

Suite à de nombreuses plaintes, nous attirons l'attention des jeunes chuzellois pratiquant la moto tout terrain, sur le fait qu'il est impératif de respecter les parcelles agricoles, les propriétés privées, ainsi que les chemins et bois communaux sous peine de sanctions.

**RESPECTER LES AUTRES C'EST SE RESPECTER
SOI-MÊME.**

La policière municipale.

Bruits de voisinage

Il est rappelé que, par arrêté préfectoral en date du 31 juillet 1997, les travaux de bricolage ou



de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de

causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse, débroussailleuse, taille-haie, tronçonneuse, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H30
- les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00,
- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.

Voirie—Bâtiments

Travaux

Chaufférie:

lot maçonnerie: le gros œuvre est terminé, il reste à finir l'enduit des façades et l'enrobé des tranchées, ouvertes pour le passage des réseaux.

Lot chauffage: la mairie ainsi que les 2 écoles sont raccordés aux nouvelles chaudières qui fonctionnent au gaz naturel. Il reste à terminer la dépose des anciennes chaudières ainsi que de la cuve à fioul, afin de pouvoir réaménager un local pour le stockage du matériel voirie.

Petits travaux à l'école maternelle

Pose de 2 volets roulants dans la classe des moyens ainsi que de stores extérieurs au préfabriqué.

Enfin vers la mezzanine, remplacement de la fenêtre demi-ronde en double vitrage et PVC.

Restaurant scolaire

La quantité d'eau chaude n'étant pas suffisante, il a été procédé au remplacement du chauffe eau en capacité plus grande et au gaz naturel.

Voirie: route des Serpaizières

Ouverture de tranchées pour le passage du réseau collectif assainissement transit de Serpaize (canalisation en fonte de diamètre 200)

GDF: alimentation en gaz naturel, tranche n°2

Travaux de branchement du réseau de gaz sur le secteur de:RD123A à partir de l'école jusqu'à Boiron puis RD123 jusqu'au stade, route des Martinières VC1, route du Verdier VC4 et quartier St Maurice RD36.

Nous remercions les chuzellois pour leur patience pendant ces travaux, nécessaires pour l'amélioration des services apportés aux utilisateurs chuzellois..

Fêtes et sports

Ciné été

Avec les beaux jours le cinéma en plein air revient.

En partenariat avec la commune de Villette de Vienne, vous êtes invités au groupe scolaire de Chuzelles le:

mercredi 7 juillet 2004



pour la projection du film « les 2 frères ».

Les horaires seront précisés ultérieurement.



***Sans oublier le 13
juillet à Luzinay...***

Animations de l'été



Dans le cadre du festival de jazz de Vienne et en partenariat avec la MJC de Vienne, Caravan'jazz propose du 2 au 11 juillet 2004 des spectacles itinérants.

Les 3 communes de Chuzelles, Serpaize, Villette de Vienne se regroupent pour recevoir la Caravan'jazz le

samedi 10 juillet 2004

18h30 - Aubades devant la mairie de Chuzelles

18h30 - Aubades derrière la salle des fêtes de Serpaize

19h15 - Repas champêtre à Villette

20h15 - Spectacle sur scène à Villette avec le groupe « Cramique » suivi des « Old Rope String Band »

Ecoles

La FFR et l'école : un partenariat qui marche

Les élèves des classes de CE2/CM1 et de CM2 de l'école élémentaire de Chuzelles pratiquent le rugby depuis le samedi 27 mars dans le cadre d'un partenariat avec les instances régionales de la Fédération Française de Rugby et la Sévenne. L'ensemble du dispositif est coordonné par messieurs Locatelli et Hoarau à l'échelle régionale, et par madame Viale pour la Sévenne.

Un car est mis à disposition de l'école pour chaque séance afin de permettre aux enfants de rallier le stade de Chuzelles en toute sécurité. La prise en charge de l'activité est le fait de quatre éducateurs professionnels agréés par la fédération (messieurs Rostaing, Coston, Matthias, Badia, et Grenot...) pour la plus grande joie des enfants qui peuvent ainsi se lancer dans ce sport en toute confiance et progresser rapidement : la dimension affective du rugby



est en effet un facteur important pour l'envie de jouer et la progression de chaque enfant.

Chaque séance est construite autour de petits jeux d'entrée en activité mais aussi et surtout de petits matches, mises en situations réelles de jeu entre groupes homogènes permettant à chaque enfant de s'investir moralement et physiquement dans ce sport. L'accent est aussi mis sur le respect des règles et l'esprit du jeu, ceci rejoignant tout à fait la mission d'éducation à la citoyenneté que doivent mener le sport et l'école.

Les enfants auront bénéficié de cinq séances les samedis et d'une séance le vendredi (et non trois, la pluie s'étant mise de la partie) pour préparer le tournoi final auquel participeront aussi les écoles de Luzinay, Villette, et Serpaize. Ce tournoi est prévu le samedi 12 juin matin à Villette de Vienne : les enfants attendent de nombreux supporters. Pour l'occasion et pour apprendre aux élèves de bourgades voisines à se connaître, les équipes ne seront pas constituées par école, mais par association d'élèves de chaque école. Un diplôme du joueur de rugby sera à cette occasion décerné à chaque élève.

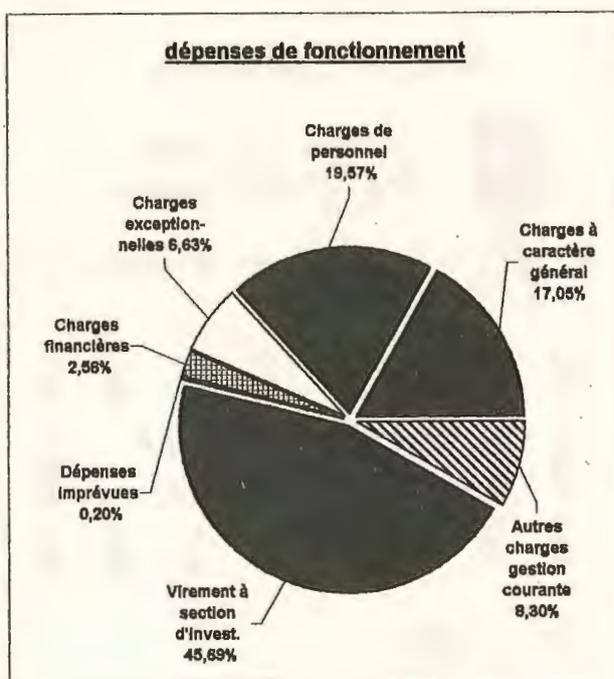
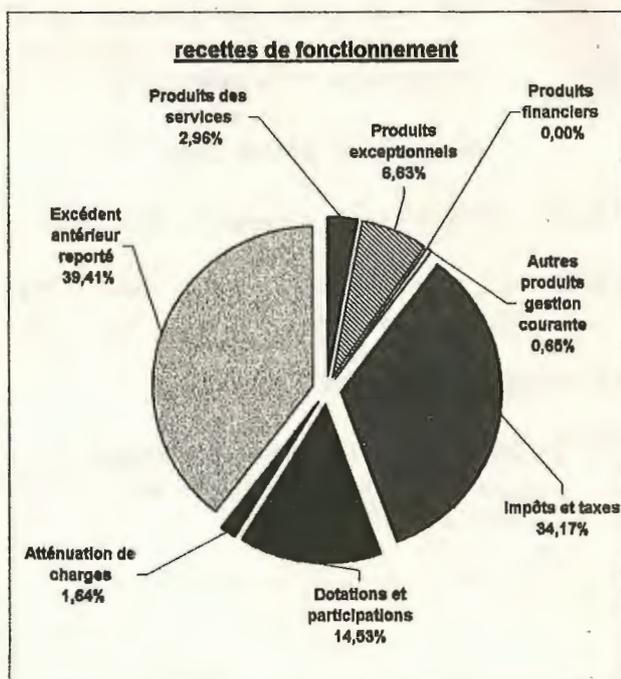
Les enseignants.



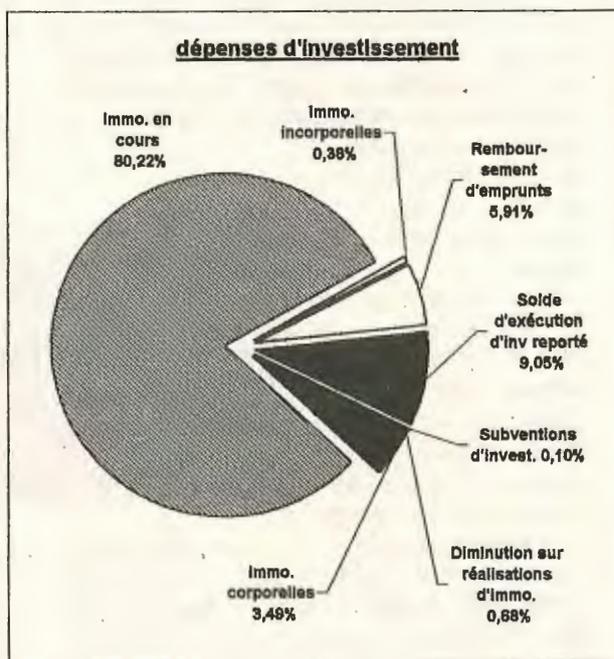
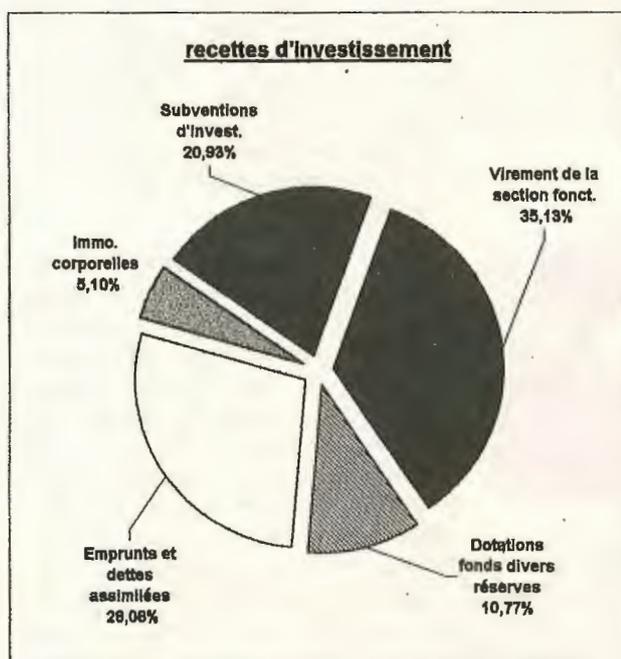
BUDGET COMMUNAL 2004

Répartition du budget 2004 par chapitre

FUNCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT





BUDGET COMMUNAL 2004

Liste des investissements 2004

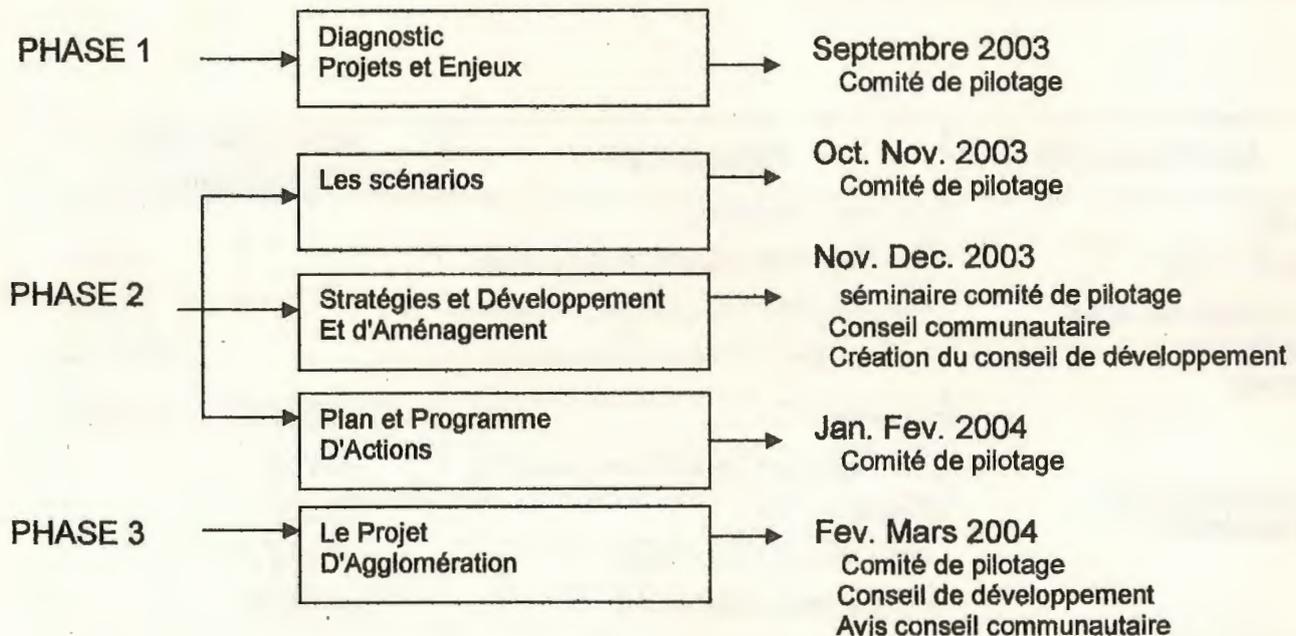
| DESIGNATION | DESCRIPTIF | MONTANT des INVESTISSEMENTS | |
|-----------------------------------|---|-----------------------------|--------------------|
| EGLISE | Electricité - Parafoudre | | 21 000 € |
| PRESBYTERE | Aménagement coin WC, Porte et volet | | 4 756 € |
| SALLE DES ANCIENS | Sanitaires, plâtrerie-peinture, électricité | | 5 000 € |
| CHAUFFERIE (vers groupe scolaire) | Construction y compris les honoraires | | 102 389 € |
| EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE | Extension | 758 264 € | 1 176 632 € |
| | Aménagement des bâtiments existants | 59 202 € | |
| | Abords | 119 600 € | |
| | Honoraires et frais d'études | 189 566 € | |
| | Aménagement pour accès | 50 000 € | |
| ECOLE ELEMENTAIRE | Appartement cheminée | | 3 000 € |
| ECOLE MATERNELLE | Protection par volets et clôture | | 8 016 € |
| RESTAURANT SCOLAIRE | Chauffe eau au gaz | | 2 267 € |
| LES POLETIERES | Clôture | | 1 000 € |
| MILLE CLUB | Clôture, portail, plate forme conteneurs | 5 780 € | 9 780 € |
| | Tables et chaises | 4 000 € | |
| STADE | Vestiaires : cloisons, douches, éclairage WC, mise en conformité électrique | 3 307 € | 5 406 € |
| | Terrain : éclairage à l'entrée, poubelles | 2 099 € | |
| PLACE DU BELVEDERE | Aménagement avec fontaine | | 39 431 € |
| MAIRIE | Logiciels informatiques | | 2 345 € |
| CHAPELLE ST MAXIME | Restauration | | 6 139 € |
| LOCAL DES EMPLOYES | Réfection et aménagement | | 2 300 € |
| MATERIELS DIVERS | | | 1 810 € |
| VOIRIE | Ensemble des programmes | | 37 310 € |
| ELECTRIFICATION RURALE | Renforcement du réseau | | 191 600 € |
| | | TOTAUX | 1 620 181 € |



Projet d'agglomération

L'ambition du projet d'agglomération est de définir les orientations du territoire à 20 ans et d'en déduire les actions à mettre en place à court et moyen terme.

Procédure utilisée:



La stratégie de développement et d'aménagement doit définir les grandes orientations de l'agglomération.

Trois groupes de réflexion se sont réunis début novembre pour débattre de trois grands enjeux identifiés.

- Rayonnement du territoire
- Développement économique et Infrastructures
- Services à la population

A la suite de ces groupes de réflexion, le comité de pilotage (=bureau de la CAPV) a été réuni le 6 décembre 2003 et le 7 janvier 2004 pour valider les propositions issues des groupes.

Trois échelles d'action se dessinent:

- L'échelle intra communautaire qui s'intéresse aux services et aux équipements offerts aux habitants et aux entreprises de notre territoire
 - Services
 - Décongestionner les déplacements
 - Habitat
 - Economie
- L'échelle communautaire qui réunit les projets s'appuyant sur les spécificités de notre territoire et leur mise en valeur. Il s'agit de projets collectifs reposant plus sur les paysages et les potentiels dont nous héritons que sur les découpages administratifs communaux
 - Retournement de Vienne sur son fleuve
 - Mise en valeur du site de la conque
 - Reconquête du Rhône
 - Mise en valeur des Balmes
- L'échelle supra communautaire qui traite du rayonnement du pays viennois à l'extérieur de ses frontières et de notre place au niveau régional.
 - Culture, patrimoine et tourisme
 - Vienne, pôle tertiaire de la RUL (Région Urbaine de Lyon)
 - Grands projets d'infrastructures



PÊLE - MELE

Mairie - 38200 CHUZELLES

Tel : 04 74 57 90 97

Fax : 04 74 57 43 08

E.mail : mairie-chuzelles@wanadoo.fr

Site internet: www.mairie-chuzelles.fr

Horaire d'ouverture au public :

Mardi et jeudi : 8 h30 – 11 h30

Mercredi : 10h00 – 11h30

Vendredi : 16h00 – 19h00

Pont de l'ascension

Le ramassage des ordures ménagères du jeudi 20 mai 2004 est reporté au samedi 22 mai 2004 au matin.

Le secrétariat de la mairie sera fermé au public le vendredi 21 mai 2004 (vogue sur la place pendant le pont de l'ascension).

Elections européennes

Les élections européennes auront lieu le:

**dimanche 13 juin 2004
au Mille club**

L'heure de clôture du scrutin n'est pas encore fixée, elle doit prendre en compte tous les pays concernés.

Tous les ressortissants des 15 pays qui forment actuellement l'Union Européenne, ainsi que les ressortissants des 10 pays qui l'ont intégré depuis le 1er mai 2004, pourront voter, à condition d'être inscrits sur les listes électorales avant le 15 avril 2004.

L'Europe à 25 est constituée de :

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Agenda des manifestations

mai 2004

- 01 Concert – Harmonie
- 01-02 Exposition – Arts et loisirs à gogo
- 08 Repas / magie – Odyssée des jeunes
- 08-09 Ball-trap – ACCA
- 16 Vide grenier – Sou des écoles
- 20-23 Vogue

juin 2004

- 05 Assemblée Générale – Arts et loisirs à gogo
- 06 Fêtes des mères – Municipalité / AFR
- 11 Assemblée Générale – FCS
- 13 Elections Européennes
Rallye - AFR
- 18 Kermesse – Sou des écoles
- 19 Classes en 4
Fête de la musique
- 20 Exposition – Chuzelles, Histoire et patrimoine
- 25 Exposition – Mille Loisirs

juillet 2004

- 03 Concours de pétanque – Trait d'union
- 07 Ciné-été
- 10 Caravan'jazz
- 14 Feu d'artifice à Luzinay (en collaboration avec Chuzelles)

Festival de Jazz à Vienne

Comme l'an dernier, la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a souhaité mettre en place des navettes de bus gratuites pour se rendre au festival de jazz.

Du mercredi 30 juin au lundi 13 juillet 2004 inclus, ces navettes de bus gratuites, circuleront toutes les 10 minutes entre le parking Intermaché de Malissol (parking gardé) et le théâtre antique, de 18h30 à 20h30 pour l'aller, et durant 1h00 après la fin des spectacles.

Nouveau commerce

Du nouveau à Chuzelles!

Depuis début avril, il est désormais possible de préparer le permis de conduire (auto – moto – AAC – BSR) à Chuzelles avec un moniteur confirmé: **YANIC**.

Pour cela, rendez-vous à **L'ECOLE DE CONDUITE YANIC**, sous les arcades du Bèlvédère:

- ⇒ du lundi au vendredi de 16h00 à 19h00
- ⇒ le samedi de 10h00 à 12h00

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi appeler:

au 04.74.31.70.18

ou

au 06.76.27.59.14



A bientôt.

20-21-22-23 mai 2004 - Vogue

Comme chaque année, pendant le pont de l'ascension, les manèges s'installeront au centre village.

Pour la sécurité de tous, pendant la durée de la vogue, piétons et automobilistes redoublez de vigilance.

Fêtes des mères

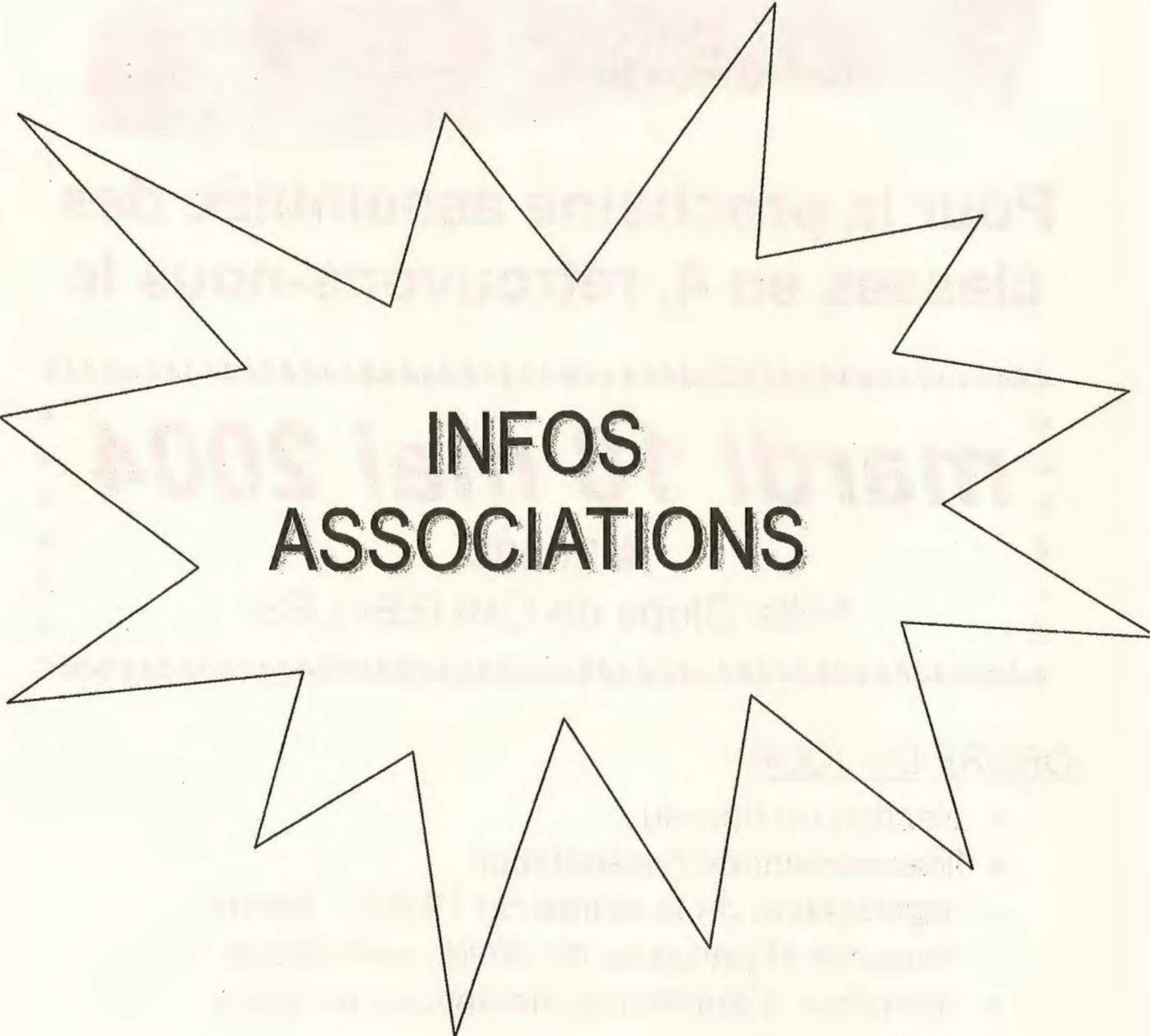


Conjointement avec l'AFR (Association des Familles Rurales) la municipalité vous invite le :

dimanche 6 juin 2004 à 11h00

sous le préau de l'école élémentaire pour la fête des mères.

A cette occasion, des travaux des enfants seront exposés.



INFOS ASSOCIATIONS

**Les articles des associations sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.
La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association.**



VIDE GRENIER

dimanche 16 mai

7h-19h parking du Mille Club

2,50€ le m lin.

repas possible sur place

renseignements au 04 74 57 93 32

la **kermesse**

des écoles aura lieu le

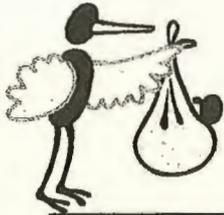
vendredi 18 juin

à partir de 16h30

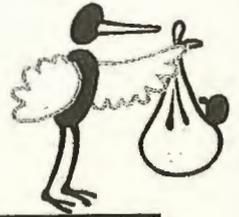
avec cette année: pêche à la truite

animations - repas

réservez votre soirée !



2 nouvelles associations sur CHUZELLES !!



VIGILANCE

L'association VIGILANCE nouvellement créée reprend le relais du collectif chuzellois qui s'était formé dans le cadre de la consultation du PDU (plan de déplacement urbain) de l'agglomération viennoise.

Le premier dossier traité sera bien évidemment **le projet de nouvelle voie reliant la RD 75 à la RN 7 via Serpaize et Chuzelles.**

Toutefois le travail ne se limitera pas à ce seul problème, les buts affichés de l'association étant (*extrait des statuts*):

Article 2: BUT

Les buts de cette association pour Chuzelles et ses environs sont:

- La préservation des zones d'habitat rural** en prenant en compte un **développement économique raisonné**. L'association se veut un **interlocuteur** des acteurs concernés.
- La recherche et la diffusion de toutes les informations relatives aux différents **projets publics** d'aménagement du territoire, d'urbanisme, pour mieux en comprendre les enjeux et les intérêts collectifs
- Sensibilisation des populations, des élus, des administrations et des acteurs de la vie économique

L'association souhaite fédérer le maximum de personnes et d'ores et déjà des habitants de Serpaize nous ont rejoint. Si vous vous souhaitez être acteur du développement de nos communes, venez nous rejoindre

adhésion individuelle: 5 € adhésion familiale: 8 €

(des précisions sur l'association et un bulletin d'adhésion seront distribués prochainement)

pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

Yves REGAL (président) : 04-74-57-06-20

Après une gestation quelque peu difficile **un comité des fêtes** va voir le jour.

Si vous êtes intéressés nous vous convions à la réunion de création du

COMITE DES FETES

mardi 8 juin 2004 à 20h30 aux Poletières

LES CHTI'S DE LA SEVENNE

Déjà quatre années que l'association a été créée, que le temps passe !

Parmi les objectifs de départ, certains ont été réalisés ou en cours :

- le vide grenier « Braderie de la Sévenne » même si nous avons du nous résoudre à le faire chaque année sur Serpaize.
- les journées « Détente et Voyages organisés », en octobre nous irons au Music Hall « Les Folies du Lac » dans la Drôme.
- l'animation des villages : le 19 juin, nous organiserons un tournoi de pétanque dit « à la mêlée » sur Chuzelles.

D'autres sont abandonnés : comédie musicale ou tout simplement en cours de préparation : carnaval de la Sévenne en 2005.

Si vous êtes né dans le Nord, le Pas de Calais ou encore en Belgique et si vous êtes gai, convivial alors rejoignez-nous !

Le Président : A. ROY – Tél. 04.74.57.41.25



sévenne environnement

Association pour la protection de l'environnement
des communes de la vallée de la Sévenne

Association agréée de protection de l'environnement
Membre de la FRAPNA Isère

L'association Sévenne Environnement a le plaisir de vous informer qu'elle vient de publier un dossier en couleur sur l'environnement de la vallée de la Sévenne.

Ce dossier a été réalisé avec le concours de membres bénévoles, à partir d'archives communales, d'études d'impact, d'études géologiques et à partir des rapports de stages de deux étudiantes qui ont étudié la vallée au sein notre l'association:

(Teillot, C; "étude pour la valorisation écologique de la rivière la Sévenne" février-novembre 1999 et Grivolat, N; "étude d'impact d'un projet de fret ferroviaire dans la vallée de la Sévenne" mars-juin 2003).



**Ce dossier est proposé au prix
de 15 €**

Si vous êtes intéressés vous
pouvez adresser votre demande
à :

Sévenne Environnement
La Roche
38540 Saint Just Chaleyssin

ou à votre correspondant local

MOREL Philippe
7, L'orée du village
38200 Chuzelles

tel: 04-74-57-93-45
mail: philimorel@wanadoo.fr

(règlement par chèque à l'ordre de
Sévenne-Environnement)

3 octobre 2004 à St Just Chaleyssin
FÊTE DES METIERS ET DES PASSIONS

organisée par Sévenne Environnement

DIMANCHE 13 JUIN 2004

RALLYE CHAMPETRE

pédestre(10 kms) ou VTT (25 kms)



**8h30-9h00 : départ de la chapelle St Maxime
(participation aux frais 2€/adulte)**



12h30 : apéritif au stade pour tous les participants

**13h00 : repas champêtre
adulte : 9€ enfant (-10 ans) : 5 €**

N'oubliez pas assiettes, verres, couverts, pain, eau, tables et chaises....

réservations pour le repas avant le 7 juin 2004

Renée PRAS: 04-74-57-92-45

Michèle GARDAIS : 04-74-57-91-66



Samedi 3 juillet 2004

Randonnée pédestre à la journée

**dent de Crolles à partir du col
du coq
(dénivelé: environ 700 m)**

**Départ en voitures
particulières de Chuzelles à
7h30 précise place de la
mairie. Prévoir le pique-
nique.**

Dimanche 6 juin 2004

FÊTE DES MÈRES

**Comme chaque année
l'association familiale vous
invite à partir de 11h00 à l'école
primaire pour partager le verre
de l'amitié. Une rose sera
offerte à chaque maman.**

**A cette occasion le préau de
l'école sera décoré par les
travaux des enfants**

pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

Renée PRAS : ■ 04 - 74 - 57 - 92 - 45

Chuzelles, Histoire & Patrimoine

Dimanche 20 juin 2004

au Mille Club de 10 h à 18 h

Journée « Patrimoine de Pays »

Pierres d'histoire Histoires de pierres



- Expositions
 - Salle des Poletières : minéraux, pierres historiques
 - Mille Club : photos de pierres
 - Sur le pré : installation « bornes & autres »
- Repas
- Buvette & goûter

Réservation des repas avant le samedi 5 juin

Contact : 04 74 57 91 26 / 04 74 57 05 75 / chp38@voila.fr

Gilbert Roche

Annie Sylvain

Dans le cadre de l'opération « sauvetage de la fresque »

L'association
Chuzelles, Histoire & Patrimoine

a le plaisir de vous inviter à participer
à l'après-midi portes ouvertes

le samedi 12 juin 2004
à la chapelle Saint-Maxime à Chuzelles

14h 30 - 18 h 30 exposition

Eric Trouillet : « Pierres & lumières »

Pierres de Chuzelles & d'ailleurs
mises en lumière

créations infographiques

Nous serons heureux de vous accueillir à cette occasion & d'ouvrir avec vous la préfiguration de la journée du Patrimoine de Pays du 20 juin sur le thème de la pierre.

CENTRE DES 1000 LOISIRS DE 4 À 14 ANS



CHUZELLES - VILLETTE DE VIENNE - LUZINAY - SERPAIZE

RENSEIGNEMENTS 04 74 57 41 74

ÉTÉ 2004

30 JUIN au 30 JUILLET

23 AOUT au 03 SEPTEMBRE

MINI-CAMPS

avec les 7/9 ans du 19 au 24 Juillet en Gîte

avec les 11/14 ans du 19 au 24 Juillet en Camping à Saint-Pierre de Boeuf

Inscriptions mini-camps avant le 15 juin



SEMAINES DECOUVERTES SUR ...

L'ITALIE, le CIRQUE, les OLYMPIADES,
la COMEDIE MUSICALE et les ARTS PLASTIQUES



SORTIES ...

Une à deux sorties par semaine en piscine ou parc de loisirs

HORAIRES



MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Le Centre fonctionne à la journée de 7h30 à 17h30 / 18h

ou à la demi-journée matin 7h30 à 11h30 avec repas jusqu'à 13h30 ou l'après-midi 13h30 à 17h ou 18h

1000 LOISIRS C'EST AUSSI ...

THÉÂTRE (enfants-ados-adultes), YOGA (adultes),

association loi 1901 - agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports -
Accepte les chèques vacances et les chèquiers jeunes. Règlement des CE.

INSCRIPTIONS

VENDREDI 18 JUIN

de 15h à 20h

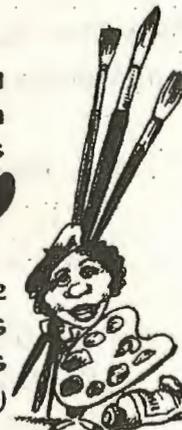
aux 1000 Loisirs

ÉTÉ 2004

Nous remercions
la municipalité de Chuzelles
qui a répondu favorablement
à certaines de nos
demandes et qui a pris en
compte le bien être des
enfants.

EXPO

25 JUIN
15H À 21H
MILLE CLUB
DE L'ATELIER
D'EXPRESSIONS
ARTISTIQUES
(enfants-adultes)



ECOLE DE MUSIQUE SEYSSUEL-CHUZELLES



Le 27 mars 2004 a été marqué d'une empreinte musicale avec l'organisation du Concert de Printemps de l'Ecole de Musique de Seyssuel-Chuzelles .

Le chant a été l'événement central de cette soirée. Il a permis de réunir toutes les tranches d'âge autour de thèmes variés (Brassens, Hommage à Nougaro, C. Bruni, Gainsbourg...), rencontrant l'adhésion d'un public enthousiaste, notamment pour le final : "Couleur Café".



L'Ecole de Musique participe aussi à d'autres manifestations : Le Petit Orchestre ("Les Taquineurs") sera présent le 21.04.04 aux Jeunesses Musicales de France, à Champagne au Mt d'Or.

Vous êtes les bienvenus à l'Ecole de Musique de Seyssuel-Chuzelles ; nous vous invitons à faire vibrer votre fibre musicale :

Les dates d'inscriptions pour l'année 2004-2005 sont :
CHUZELLES : le 6 septembre 2004 à partir de 16h30
SEYSSUEL : le 7 septembre 2004 à partir de 16h30

Pour tout renseignement complémentaire :

Tél . Directeur M COURTINOT Nicolas : 06.81.97.79.61

Tél . Président M HAMAIDE Thierry : 04.74.31.75.36



COMPAGNIE DU GAI SAVOIR

Secrétariat :
Le Village 38200 CHUZELLES

Tél. : 06 11 76 78 41
Fax : 04 74 53 40 78
Répondeur : 04 74 57 07 57
E-mail : gaisavoir@hotmail.com

ÉCOLE D'ACTEURS

ATELIERS
STAGES WEEK-END
STAGES D'ÉTÉ
THÉÂTRE DE RUE
SPECTACLES



Après 15 ans d'existence en région Rhône-Alpes notre Compagnie a souhaité rendre compte aux habitants de Chuzelles de ses différentes actions menées tant sur le terrain culturel que social.

- Création de spectacles professionnels et amateurs.
- Création en théâtre de rue de l'opération Scène de rue pendant le festival de Jazz à Vienne depuis 5 ans (Voir programme Off).
- Ateliers Enfants, Ados et Adultes à Vienne, Chaponnay, Tousseu, Oytier St Oblas, Lyon-Caluire.
- Interventions en milieu scolaire de la maternelle au lycée, classes de CLISS, CLAD et SEGPA.
- Formation professionnelle au métier d'acteur en résidence pour l'année 2003-2004 à la Médiathèque de Vaise à Lyon.

Notre actualité prochaine :

- STAGES THÉÂTRE D'ÉTÉ entre le 5 et le 9 juillet 2004 (Cette activité existe depuis 10 ans à Vienne et à Lyon).

De 9 h à 17 h pour les 5 à 16 ans.

De 20 h à 22 h pour les adultes.

S'il y a lieu les créations de stage seront présentées au Festival de Jazz Off de Vienne.

- REPRESENTATION dans le cadre de la Fête de l'Enfant de Pont-Evêque de notre dernier spectacle de rue :

"LES DIEUX À LA COQUE". Spectacle poético-burlesque pour tous âges... Venez déguster notre omelette mythologique à goûter sans modération...

ÉCOLE D'ACTEURS 2004 - 2005

Siège Social de la Compagnie du Gai Savoir : 2, Rue de l'Oratoire, 69300 CALUIRE.
Siège Social des Ateliers du Gai Savoir : 25, Rue Bugeaud, 69006 LYON.
SIRET 425 035 763 00019 - APE 923 A - Licence Spectacle Vivant 69/0362
Dispensateur de Formation 82 690665569

Samedi 22 mai

Les Jeunes Organisent Leur Tournée de brioches

Comme chaque année, les Jeunes organisent leur traditionnelle tournée de brioches. Durant toute la journée de samedi, nous vous proposerons nos brioches, à bord de notre char, en faisant appel à votre générosité afin de permettre à l'association de partir en voyage cet été.



Odyssée Des Jeunes Chuzellois

CHORALE « LA CLÉ DES CHANTS »

Visite et Concert à CHALIGNY

Dans un précédent bulletin « Informations » de la Mairie, vous avez fait connaissance d'une autre chorale « La Clé des Chants » de Chaligny, près de Nancy, que nous avons reçu les 12 & 13 avril 2003.

A ce moment là, nous avons fait la promesse de leur faire une visite et la date des 24 & 25 avril 2004 a été retenue.

Donc le 24 avril à 8h30, notre car prend la direction du Nord emmenant quarante membres et accompagnants pour une sortie de 426 km Chaligny est d'origine gallo-romaine. Au 18^{ème} siècle, le vignoble est la principale richesse de la localité, remplacée par le régime industriel, entraînant la révolution économique et sociale. C'est un gros bourg de 3000 habitants très coquet, très fleuri. Un coup de chance : le beau temps rehausse d'un cran l'ambiance déjà très gaie.

Après Bourg, un court arrêt pour boire un café et faire la pause pour le conducteur. Nous repartons et roulons jusqu'après Dijon. Dans une aire de repos, nous sortons de la soute du car les tables pliantes, les glacières où se trouve la nourriture. Rien n'a été oublié. Les membres du bureau ont été mis à contribution pour les achats. Après le café et... le digestif ! Il faut tout ranger et nettoyer.

A 15h30, comme prévu, nous arrivons à quelques km du but. A la sortie de l'autoroute, un groupe d'éclaireurs est venu à notre rencontre, sympa !

Nous retrouvons avec joie nos amis de Chaligny, qui nous accueillent dans la salle paroissiale, avec des rafraîchissements. Nous disposons d'une pièce où l'on peut déposer nos bagages et faire un brin de toilettes.

Ensemble, nous allons répéter à l'église qui est à deux pas. Ça nous fait du bien de marcher sous le beau soleil de Lorraine. La Clé des Champs de Chaligny à la chance d'avoir une pianiste Madame Bocard qui l'accompagne volontiers même en déplacements. Elle a aussi des artistes du Conservatoire de Nancy. Nous répétons jusqu'à 19h. Retour à la salle où l'apéritif nous attend. Le couvert est mis, nous nous installons pour déguster la terrine de sanglier, la quiche et bien d'autres mets.

Le moment des choses sérieuses est arrivé. Nous nous rendons à l'église en tenue. L'église date de la fin du 15^{ème} siècle, et est dédiée à Saint Rémi. C'est Chuzelles qui ouvre la soirée avec un chant très connu « La ballade en novembre », suivi de six autres. L'Alléluia de Haëndel a toujours du succès, mais c'est « Voy a vivre » extrait du Canto général de N. Theodorakis qui est très applaudi. Nous nous réunissons pour interpréter la « Fantaisie de Beethoven » accompagnés au piano par Elise Delecay, et dirigée par Rita Bois. C'est un grand moment d'émotion, l'acoustique de l'église le rend plus intense. Après un court entracte, la Chorale de Chaligny s'installe et commence son concert par un chant du 18^{ème} siècle, « Réveillez-vous picards » suivi de quelques autres dont « Landate Dominum » de Mozart (1780). Difficile de décrire ces moments forts. Après « Le Cid » de Massenet, on se réunit pour « la Valse de Faust » de Gounod avec les solistes : Philippe Leider – basse, Jean-françois Huriet – ténor, Jacqueline Simuni – soprano. C'est Elise Delecay du conservatoire de Nancy qui est au piano. Bien sûr ce chant est bissé. L'assistance nombreuse apprécie cette musique.

Nous revenons à la salle où le pot de l'amitié nous attend. Chacun commente la belle soirée que nous venons de vivre. Puis c'est le départ dans les familles. Certains vont coucher à Nancy. Rendez-vous à 9h30 le dimanche pour une visite de la ville de Nancy. Philippe Leider, nancéen de naissance est intarissable sur les péripéties consécutives aux guerres subies par sa ville. Nous en visitons une grande partie en car puis à pied jusqu'à la Place Stanislas (incontournable) photo devant la statue du roi et nous rentrons.

A la salle, nous sommes reçus par le chant « En passant par la Lorraine ». Les choristes font le pont, on passe dessous et on continue le pont. Nous sommes accueillis par la municipalité, son jeune maire (28 ans) nous souhaite la bienvenue, nous décrit sa petite ville. Puis c'est l'échange de cadeaux et on trinque tous à cette bonne amitié. On s'attable, nous sommes très nombreux, Monsieur Le Maire et Monsieur Le Curé sont parmi nous. Nous avons tous un menu avec l'image d'une lorraine en sabots et un paquet de bergamote. Nous nous régalaons, tout est bon, chaud, et restons rêveurs devant le nombre de desserts ! L'ambiance est gaie, mais il faut penser au retour. Nous chantons « Voy a vivre » avant de partir. Le café et en route. Beaucoup de bisous, pour l'image on sort les mouchoirs, on agite les foulards, et on grimpe dans le car.

Si ce résumé est succinct, le souvenir de cette sortie affectueuse est énorme pour nous tous.
A bientôt !

HARMONIE DE SEYSSUEL / CHUZELLES

L'harmonie c'est la musique et la bonne humeur en toutes occasions. Comme évoqué dans le précédent bulletin municipal, nous avons eu et auront l'occasion de nous produire dans diverses manifestations :

- le 6 juin l'Harmonie participera à un concours de classement régional organisé par la FSMMD à VIF (38).
- Le 19 juin au cours de la fête des Ecoles, nous auront le privilège d'accompagner la chorale des enfants de l'école primaire.
- Le 26 juin l'Harmonie organise les « AUBADES » nouvelle génération, en effet les musiciens joueront pour vous à divers endroits de Chuzelles et de Seyssuel, sur un engin pour le moins inhabituel. Venez les encourager et les applaudir au cours de la journée. Et le soir venu, venez nombreux faire la fête avec nous et l'orchestre PERCULATING FOOLS qui animera la fin de cette journée inoubliable.



Le 5 à 7 BAND n'est pas non plus sans activité. Il a participé avec l'Harmonie à la journée proposée par le Sinistrés du Gard en remerciement des dons qui avaient été collectés par les Associations musicales (ensembles musicaux et chorales) des communes de Seyssuel, Chuzelles, Luzinay et Villette de Vienne.

Le 5 à 7 Band sera aussi présent pour l'ouverture du Festival Carillon le 2 Juillet à Chatenay et participera également au festival de Jazz de Vienne le 9 Juillet 2004 à 16h30 Place de l'hôtel de ville.

Bonnes vacances à tous.

Bulletin tiré à 800 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N° 71 Dépôt légal – avril 2004